



Quand juges et procureurs se ressemblent et se rassemblent

Quelles égalités des armes pour la défense ?



JOURNÉE D'ÉTUDES

12 juin

9h00 - 18h00

Code stage :
8 H de formation validées

Hôtel Marriott
17, bd Saint-Jacques
75014 Paris



Dans le cadre d'un large débat, L'Institut de Défense Pénale et Dalloz formation vous proposent de faire le point sur la séparation des carrières dans la magistrature.

PROGRAMME

- ▶ Formation, légitimité, responsabilité, statut des « magistrats » français.
- ▶ Sièges/Parquet même combat ? Au point de revendiquer une même impartialité ?
- ▶ Le point sur les notions d'indépendance, d'immovibilité, de soumission.
- ▶ Le Parquet, simple partie dans le procès équitable ou le Parquet juché sur une erreur persistante de la menuiserie des lieux de justice obstacle à l'égalité des armes ?
- ▶ Juger, poursuivre : deux missions, deux métiers, deux vocations, deux cultures, deux éthiques distinctes ou deux démarches concertées au sein d'une même équipe en union sacrée contre le crime ? Évolutions récentes du danger des confusions des fonctions et des pouvoirs (composition pénale, CRPC, JIRS) au sein du mouvement de montée en puissance des Parquets.
- ▶ La garantie de la séparation des autorités chargées de l'action publique et des autorités de jugement exigée par l'article préliminaire du CPP est elle respectée ?
- ▶ Comment la défense peut-elle lutter contre les connivences Sièges/Parquet issues de l'unicité et l'interchangeabilité des carrières ?
- ▶ Avantages et inconvénients de séparer les carrières ; danger de préfectoralisation des procureurs mythe ou réalité ?

PUBLIC CONCERNÉ

Avocats et magistrats

ANIMATEURS

Maîtres Alain Molla et Philippe Vouland Avocats au Barreau de Marseille, de l'Institut de Défense pénale de Marseille (I.D.P.)

INTERVENANTS

Geneviève GUIDICELLI-DELAGE,
Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Christine LAZERGES,
Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Odile MONDINEU HEDERER,
Magistrat, Présidente de la Cour d'assises de Paris
Hubert DALLES,
Premier Président de la Cour d'appel de Rouen,
ancien Directeur de l'École Nationale de la Magistrature

Jean DANET,
Avocat honoraire, Maître de conférences à la faculté de Nantes
Henri LECLERC,
Avocat au Barreau de Paris
Alain Molla,
Avocat au Barreau de Marseille
Daniel SOULEZ LARRIVIERE,
Avocat au Barreau de Paris

+ Les Plus

- ▶ Posez vos questions avant la formation sur formation@dalloz.fr
- ▶ Dossier documentaire complet et gratuit

Bulletin d'inscription

Pour plus d'informations sur cette formation :

Tél. 01 40 64 53 22 - Fax : 01 40 64 54 69 - inscription@dalloz.fr

A retourner à Dalloz Formation, 31/35 rue Froidevaux 75685 Paris Cedex 14 ou par fax au 01 40 64 54 69

Organisme de formation :
Editions Dalloz
Numéro de déclaration
d'existence : 11753396175

Formation conforme aux modalités
arrêtées par le CNB
Formation éligible au titre du DIF

Signature et cachet
de la structure
(obligatoire)

Oui, je m'inscris à la formation

Quand juges et procureurs se ressemblent et se rassemblent du 12/06/2010

Nom / Prénom _____

Fonction _____

Société / Cabinet _____

Adresse _____

CP / Ville _____

Tel / Fax _____

Activité(s) _____

Email _____

409,69 € HT (TVA 19,6%), soit 490 € TTC.

Inclut la documentation et la restauration.
Confirmation d'inscription et convention de formation par retour de courrier.
Attestation de présence délivrée à l'issue de la formation.

Ci-joint mon règlement à l'ordre de Dalloz par :

- Chèque bancaire Mandat administratif
- Chèque postal A réception de facture
- Virement : BNP Paribas n° 30004 01328 0001 1623321 04

Frais d'annulation :

200 € HT en cas d'annulation, par écrit, jusqu'à 10 jours avant la formation. 100% du prix facturé à moins de 10 jours de la formation. Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne appartenant à l'entreprise ou au cabinet.

Merci de nous préciser votre email, une confirmation d'inscription vous sera envoyée à cette adresse.